



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 – 18H  
MOLINES EN QUEYRAS**

**Présents :** BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, COCHARD Simon, DECLERCQ Amandine, FAVRE Laëtitia, GARCIN Valérie, MARTIN Daniel, MORDACQ Marion, ROUX Delphine.

**Absente :** SALLES Dominique (pouvoir à GARCIN Valérie).

**Secrétaire de séance :** CHALLOT Serge.

Madame le Maire indique à l'ouverture de la séance qu'il est nécessaire d'ajouter une délibération ayant pour objet de donner mandat au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation relative à la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**1/ Approbation du compte-rendu du 2 avril 2026.**

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**2/ Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2026.

Par délibération du 26 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

**2026**

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **3/ Budget commune – Vote du budget primitif 2026**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **4/ Budget eau – Vote du budget primitif 2026.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote du budget primitif de l'eau pour l'exercice 2026.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **5/ Budget luge – Vote du budget primitif 2026.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote du budget primitif de la luge pour l'exercice 2026.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **6/ Recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée pour le service technique.**

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixés par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour exercer les fonctions d'agent technique pour une durée de 7 mois à temps plein.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **7/ Recrutements d'agents non titulaires en contrat à durée déterminée pour la piste de luge.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins du service l'autorisent à recruter trois agents non titulaires pour les besoins des services suivants :

- Agent d'exploitation de la piste de luge

Elle propose ainsi aux membres présents de l'autoriser à procéder à ces recrutements.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **8/ Approbation du règlement intérieur du comité culturel.**

Madame le Maire précise au conseil municipal que la création du comité culturel date du 5 février 2021 (vote d'une délibération). Ce comité est animé par le conseiller municipal référent « Culture et patrimoine » et se compose d'habitants de la commune volontaires et bénévoles. Les objectifs du comité culturel sont les suivants :

- Participer au programme culturel communal en étant force de proposition et d'action bénévole
- Constituer chaque année un ou plusieurs groupes de projet, chaque projet ayant un objet indépendant ou complémentaire du programme culturel communal

Madame le Maire indique qu'en raison des récentes élections municipales, il convient de redélibérer sur le règlement intérieur du comité culturel joint à la présente délibération et également de procéder à la nomination du conseiller municipal référent à savoir Monsieur Daniel Martin.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

#### **9/ Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.**

Madame le Maire indique dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

VU articles L.19 et R.7 du Code électoral,

Les membres suivants sont proposés pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Mme SALLES Dominique  
Mme ROUX Delphine  
M. COCHARD Simon  
M. CLEMENCEAU Philippe  
Mme MORDACQ Marion

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **10/ Convention cadre avec le Parc du Queyras relative à l'entretien des sentiers de responsabilité communale.**

Madame le Maire explique que la convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien des sentiers de compétence communale sur l'ensemble du territoire classé Parc naturel régional du Queyras.

L'objectif est d'avoir sur le territoire du Parc un dispositif d'entretien en bon état des sentiers et de la signalétique. L'entretien est assuré annuellement en fonction du dispositif de veille. Le coût des travaux est pris en charge par la commune (devis établi par le Parc).

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **11/ Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.**

Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1er janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire a minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1er janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se joindre aux procédures de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques prévoyance et/ou santé que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes va engager.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

- Appartement T5 des Myosotis : attribution du logement à une famille avec 3 enfants.
- Logements saisonniers pour l'été 2026 : tous les logements ont été attribués par la commission, les commerçants de Molines ont été privilégiés. Quelques acquisitions sont en cours pour améliorer l'équipement des logements (cafetières, bouilloires...).
- Demande de subvention de l'association Queyras Trail organisatrice du trail des étoiles : montant sollicité 2500 €, afin d'étudier la demande un budget prévisionnel a été demandé.
- Réunion pour l'élection des représentants au Comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) : mardi 5 mai à 18h à Eyglieys.
- Travaux réfection de l'enrobé à Fontgillarde : mise en place du chantier ce jour.
- Travaux Enedis (bouclage avec Saint-Véran) : fermeture de la route des Amoureux.
- Queyras passion : possibilité de faire appel à cette association pour avoir des financements (restauration de bâtiments anciens).
- Relevés topographique et altimétrique de la fruitière de Fontgillarde par un géomètre : élaboration de plans 3D qui serviront de base à un architecte pour travailler sur le projet envisagé.
- Demande de subvention de l'ACSSQ pour les mini-séjours : un accord de principe va être donné, une délibération sera prise à ce sujet au prochain conseil municipal, le montant sollicité est de 583 € (basé sur les informations de 2025 – participation de 3 enfants de la commune).
- Travaux rénovation appartement ancienne école de Pierre Grosse : quelques offres reçues, l'objectif est de terminer les travaux pour la fin d'année 2026.
- Commission eau potable : lundi 4 mai 2026 à 18h.
- Révision simplifiée du PLU : une demande de rendez-vous va être faite au bureau d'étude.
- Réunion avec l'ONF au sujet de l'exploitation de la parcelle 38, date à définir.
- Exposition réalisée par le comité culturel pour l'été 2026 « Nos anciens : héritages, témoignages, souvenirs », Monsieur Martin remercie les habitants qui ont été nombreux à se mobiliser sur le sujet. Le comité culturel reste ouvert à toutes les propositions sur ce thème.
- Commissions municipales ouvertes aux habitants : une réunion publique sera organisée en juin 2026.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 9h.

L'ordre du jour et les échanges étant terminés, Madame le Maire remercie le public venu assister au conseil municipal.

Fin de la séance à 20h05.

Le Maire

GARCIN Valérie



Le Secrétaire

CHALLOT Serge

